

*Question déposée par le député :*

*M. Eric Bertinat*

*Date de dépôt: 12 mars 2008*

## **Question écrite**

### **Kosovo : et maintenant, le retour au pays ?**

La reconnaissance, par la Suisse, de l'indépendance du Kosovo ne peut manquer d'avoir des conséquences sur le statut des Kosovars arrivés en Suisse, du fait du conflit qui déchirait ce que le Conseil fédéral considère aujourd'hui comme un pays, eux qui ne bénéficient, pour séjourner en Suisse, que d'une autorisation précaire. C'est le cas des demandeurs d'asile dont la procédure n'est pas terminée, des réfugiés statutaires et des Kosovars au bénéfice d'une admission provisoire.

Dans ce cadre, le Conseil d'Etat est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Combien y a-t-il actuellement en Suisse, respectivement dans le canton de Genève, de personnes ressortissantes de l'actuel Etat autoproclamé du Kosovo et dont la demande d'asile est encore pendante?
2. Combien de personnes ressortissantes de cet Etat ont-elles actuellement le statut de réfugiés statutaires en Suisse, respectivement dans le canton de Genève?
3. Combien de personnes ressortissantes de cet Etat sont-elles actuellement au bénéfice d'une admission provisoire en Suisse, respectivement dans le canton de Genève?
4. Le Conseil d'Etat est-il d'avis que la proclamation de l'indépendance du Kosovo et la reconnaissance de cette indépendance par la Suisse ont créé une situation nouvelle permettant d'exiger le retour de toutes ces personnes dans leur pays d'origine et donc, au préalable, la révocation de leur titre de séjour en Suisse?
5. Le cas échéant, quelles démarches le gouvernement genevois entend-il entreprendre dans ce sens, soit dans le cadre des compétences cantonales, soit en s'adressant aux autorités fédérales, en particulier en ce qui concerne les ressortissants kosovars résidant dans le canton de Genève?